

VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER
Au plus offrant et dernier enchérisseur

A LA BARRE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE CAEN
11, rue Dumont d'Urville
LE JEUDI 15 FEVRIER 2024 à 14 H 00

MAISON D'HABITATION de 105.91 m²
15 rue Romain Mauger
Commune de COLOMBY-ANGUERNY (14610)

Maison d'habitation sise dite commune, 15 rue Romain Mauger, cadastrée Section ZC n°97 d'une contenance totale de 0ha 04a 76ca, composée :
- au rez-de-chaussée : un séjour-salon avec poêle à granulés, cuisine, buanderie, une chambre avec dressing, une salle d'eau, un WC
- à l'étage : un palier, trois chambres, une salle de bains, un WC
- terrain clos et planté



CONDITIONS D'OCCUPATION : occupée par les propriétaires

VISITE SUR PLACE organisée par la SCP BEUFILS FILY RIBETON LEVEQUE COQUEREL, Commissaires de Justice à CAEN, le **6 février 2024 de 10h00 à 11h00**

Aux requête, poursuites et diligences de la Société CAIXA GERAL DE DEPOSITOS, dont le siège est avenue Joao XXI 63-1000- 300, Lisbonne (Portugal) avec succursale France
ayant pour avocat **Me Jérôme MARAIS**, membre de la SCP INTERBARREAUX CALEX AVOCATS, avocats susnommés

Il sera procédé auxdits jour, heure et lieu ci-dessus à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, en un lot des biens ci-dessus désignés.

MISE À PRIX : Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des charges déposé au Greffe du Tribunal Judiciaire de CAEN où toute personne peut, sans frais, en prendre connaissance, ainsi qu'au cabinet de l'avocat sus nommé, les biens ci-dessus désignés seront mis en vente sur la mise à prix de :

DEUX CENT MILLE EUROS – 200 000 €

frais préparatoires payables en sus et sans diminution de la mise à prix ci-dessus

Pour tous renseignements, s'adresser au cabinet de Maître Jérôme MARAIS, avocat susnommé poursuivant la vente dont il s'agit Tél. : 02.31.62.20.46 ou **se rendre sur le site du cabinet d'avocats www.calexavocats.fr**, ainsi qu'au greffe du Tribunal Judiciaire de CAEN où est déposé le cahier des conditions de vente.

Nota .- Les enchères seront reçues par ministère d'avocat exerçant près le Tribunal Judiciaire de CAEN.
Un chèque de banque de 20 000 euros (représentant 10 % de la mise à prix), libellé à l'ordre du Compte Séquestre du Bâtonnier de CAEN est obligatoire pour porter les enchères

Fait et rédigé à CAEN par Maître Jérôme MARAIS avocat, le 21 décembre 2023